



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Bureau des informations publiques : 202-727-4383

18 mars 2020

Modifications des procédures de la Police urbaine en réponse au COVID-19

Washington, DC : la police urbaine (*Metropolitan Police Department*, MPD) met tout en œuvre pour réagir de manière professionnelle en situation de crise, et continuera de faire tout au long de la crise publique sanitaire actuelle. Dans cette situation en constante évolution la MPD doit contribuer à limiter l'exposition au risque sans pour autant diminuer l'ensemble des prestations offertes à notre ville. Pour pouvoir continuer à fournir les services d'urgence nécessaires, la MPD doit assurer la bonne santé de son personnel. Nous avons identifié les procédures opérationnelles qui peuvent être modifiées temporairement pour la ville et pour les membres de la police.

Important : les bureaux de la MPD restent ouverts pour le moment, mais pour diminuer l'exposition potentielle au coronavirus (COVID-19), nous avons modifié certaines procédures opérationnelles, d'autres modifications pouvant être adoptées ultérieurement le cas échéant. Par ailleurs, **lorsque vous demandez par téléphone une intervention de la police, si vous avez des symptômes de type grippal ou du COVID-19 (fièvre, toux, essoufflement), nous vous demandons d'en informer l'opérateur pour permettre au personnel d'urgence de prendre les mesures de sécurité appropriées à leur arrivée.**

La MPD a modifié les procédures opérationnelles suivantes :

Demandes d'intervention

- Dans le cadre des interventions et interactions auprès du public, les agents demanderont à **parler avec les plaignants à l'extérieur** lorsque cela sera possible. Nous nous efforcerons de maintenir une distance conforme aux recommandations des responsables de la santé publique et nous faisons appel à la coopération du public.
- Conformément à la décision du *Superior Court* du DC limitant les activités des tribunaux, la MPD a assoupli les critères utilisés par les commissariats pour permettre de **relâcher** les contrevenants **avec une citation à comparaître à une date future** au lieu de les détenir pour présentation à la prochaine audience du tribunal.



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Bureau des informations publiques : 202- 727-4383

- En raison de la suspension de certains services au sein du DMV (bureau des immatriculations et permis de conduire) les agents de polices n'**émettront que des avertissements** (*warning notices*) pour les immatriculations et permis/licences délivrés par le DC ayant expiré le 1^{er} mars 2020 ou ultérieurement.
- Nous invitons les membres du public à **soumettre leurs déclarations écrites aux agents et aux détectives par courrier électronique**. Les membres de la police veilleront à fournir une adresse électronique appropriée et accuseront réception de toutes les communications.

Interactions avec le public

- À ce jour, les réunions et les événements prévus dans les locaux de la MPD ont été suspendus.
- Le personnel de la MPD reste à votre disposition pour répondre aux questions et problèmes : veuillez vous adresser au service ou au commissariat du District appropriés.
- Pour programmer la diffusion de communications aux membres du public par téléphone, veuillez vous adresser au responsable de votre quartier (*District Community Outreach Coordinator*).

Demande et retrait des rapports de police

- **Si possible, veuillez soumettre les demandes de rapport de police en ligne**. La MPD tient à votre disposition un outil de déclaration des incidents non urgents, sur le site <https://mpdc.dc.gov/service/file-police-report-online>. En cas d'urgence, veuillez composer le 9-1-1. Vous pouvez par ailleurs composer le 3-1-1, 24/24, pour demander un service municipal ou des informations.
- **Le service de traitement des appels téléphoniques (TRU) au 9-1-1 et au 3-1-1 a renforcé ses opérations**. Pour réduire les possibilités de confusion, veuillez **ne pas à la fois** faire un rapport en ligne et une déclaration téléphonique au TRU pour le même incident (urgent ou non urgent).
 - Pour qu'un incident puisse faire l'objet d'un rapport par téléphone au TRU, il ne doit pas s'agir d'un crime violent, d'un incident ou d'une infraction à caractère familial, ni concerner une arme ou de blessures graves. Veuillez ne pas faire de rapport au TRU lorsqu'un suspect se trouve sur les lieux ou à proximité immédiate au moment de l'appel initial au 9-1-1. Si les circonstances justifient une intervention de la police à tout moment durant l'entretien initial, l'opérateur téléphonique enverra un agent sur les lieux.

CONNECT WITH US



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Bureau des informations publiques : 202- 727-4383

- Les incidents suivants peuvent faire l'objet de rapports au TRU :
 - Morsures d'animaux
 - Fraude à la carte bancaire
 - Dégâts matériels *
 - Dégradation de biens publics ou privés
 - Destruction de biens *
 - Fraude
 - Délit de fuite après un accident
 - Vol d'identité
 - Déclaration de blessure
 - Objets perdus et pertes de plaques minéralogiques *
 - Divers/Informations supplémentaires
 - Vol à l'étalage
 - Personne malade ou blessée
 - Agression simple
 - Vol de voiture, vélo ou plaque d'immatriculation
 - Acquisition de biens sans autorisation
 - Vol/cambriolage 1 & 2 *
 - Vol à la roulotte *
 - Menaces de dommages corporels/menaces administratives

Remarque : * dénote un incident pour lequel on peut utiliser l'outil de déclaration en ligne

- **Les demandes de rapports de police ou de rapports d'accident** doivent être effectuées par **courriel, téléphone ou courrier UNIQUEMENT** auprès du service des documents publics (*Public Documents Unit*) de la MPD. Bien que les bureaux de la MPD restent ouverts pour le moment, nous demandons au public d'utiliser l'une des autres options proposées.
 - Les demandes par courrier électronique doivent être adressées à mpd.public-docs@dc.gov et doivent comporter autant d'informations que possible :
 - Nom complet
 - Date, heure et lieu de l'incident ou de l'accident
 - Numéro de rapport à six chiffres (CCN)
 - Les demandes par téléphone doivent être adressées à la *Public Documents Unit* de la MPD au 202-727- 4357.



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Bureau des informations publiques : 202- 727-4383

- Les demandes par courrier doivent être accompagnées d'une enveloppe (timbrée et pré-adressée) et doivent être envoyées à l'adresse suivante

Metropolitan Police Department Public Documents Unit
ATTN: Accident/Incident Reports 300
Indiana Avenue NW, Room 3075
Washington, DC 20001

Jusqu'à nouvel ordre, les services non mentionnés dans le présent communiqué seront traités comme à l'habitude.

La sécurité et le bien-être des membres de nos services et des habitants de la ville restent notre priorité absolue. Tandis que nous poursuivons nos efforts contre la propagation du COVID-19, nous vous demandons de faire preuve de patience, de compréhension et de coopération.

Pour les dernières informations sur les mesures mises en œuvre par les autorités dans le District contre le COVID-19, veuillez consulter le site coronavirus.dc.gov.

###